



SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 JUIN 2023

Le Conseil communal s'est réuni le mercredi 28 juin 2023 à 20h00, en assemblée ordinaire, au foyer de la salle polyvalente de Saint-George, sous la présidence de Mme Mélanie Robellaz.

Ordre du jour:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du **26 avril 2023**
3. **Opérations statutaires**
 - 3.1 – Election du/de la Président/e
 - 3.2 – Election du/de la Vice-Président/e
 - 3.3 – Election des scrutateurs/trices
 - 3.4 – Election des scrutateurs/trices suppléants/es
4. **Comptes 2022**
 - 4.1. Préavis municipal no 02/2023
 - 4.2. Rapport de la commission de gestion et finances
5. **Rapport de gestion 2022**
 - 5.1. Préavis municipal no 03/2023
 - 5.2. Rapport de la commission de gestion et finances
6. Retour éventuel des délégués aux Conseils Intercommunaux
7. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal
8. Propositions individuelles et divers

Madame Mélanie Robellaz, Présidente, ouvre la séance à 20h03 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Elle passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. Appel

36 membres sont présents, soit 80% du Conseil.

Sont excusés :

Mmes Anette Ignell, Brigitte Longerich, Yolande Morand-Conne, Zoé Frédérique Oulevey, Mandy Tombet, MM. Amaury Annen, Eric Berseth, Arthur Domenig, Cyrille Hibert.

Lors des votes : 35 votants majorité absolue : 19 voix Unanimité : 35 voix

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente déclare l'assemblée du Conseil Communal de Saint-George ouverte et implore la Bénédiction Divine sur les travaux de l'assemblée.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 26 avril 2023 est mis au vote.

Résultat du vote :

Sur 35 votants : oui : 32 non : 0 abstentions : 3

Le procès-verbal du 26 avril 2023 est approuvé à la majorité absolue.

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, remercie la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

3. Opérations statutaires

Elections du Bureau du Conseil communal pour l'année 2023-2024 :

3.1 À la Présidence : Mme Mélanie Robellaz.

3.2 À la Vice-Présidence : Mme Sandra Guscio.

3.3 Scrutateurs/trices : Mme Pauline Germain et de M. Grégory Domenig

3.4 Scrutateurs/trices suppléants/es : Mmes Anette Ignell et Marina Martin Curran

Les membres du Bureau ont été élus par applaudissements.

4. Comptes 2022

4.1 Préavis municipal no 02/2023

Madame Mélanie Robellaz donne la parole à Monsieur Frédéric Rohrbach pour la lecture, poste par poste, du Bilan, des comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2022 dont il relève les chiffres suivants :

1. Administration générale	Charges	798 445.66	Revenus	199 003.90
2. Finances	Charges	826 658.43	Revenus	4 083 419.55
3. Domaines et Bâtiments	Charges	674 657.56	Revenus	2 588 373.68
4. Travaux	Charges	748 760.60	Revenus	336 416.24
5. Instruction publique et cultes	Charges	726 290.86	Revenus	6 583.10
6. Police	Charges	188 922.95	Revenus	1 760.35
7. Sécurité Sociale	Charges	1 124 579.43	Revenus	107 627.80
8. Services industriels	Charges	271 497.73	Revenus	271 497.73
Au total des comptes	Charges	5 359 813.22	Revenus	7 594 682.35
Excédent			Revenus	2 234 869.13

Ensuite, il donne lecture de la conclusion du préavis no 02/2023 qui dit que l'année 2022 finit avec un bénéfice de CHF 2'234'869.13. A ce montant, il convient de déduire la vente du terrain des Chamois, soit la somme de CHF 2'000'000.00 (revenu exceptionnel) pour arriver à un chiffre comparable aux autres années. L'excédent se monte à CHF 234'869.13, tout en tenant compte des travaux indispensables réalisés dans les différents dicastères. Il est vital de continuer d'entretenir le patrimoine communal, principalement au niveau des routes. La prudence est de mise, car si la très forte demande du marché immobilier de l'année 2022 a permis à la commune d'encaisser plus d'impôts, il faut constater une diminution effective de ce poste en ce début d'année 2023. Dès lors et compte-tenu de ce qui précède et au nom de la Municipalité, M. le Syndic demande que le préavis soit approuvé tel que présenté, d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la boursière et à la commission de gestion et finances.

4.2 Rapport de la commission de gestion et finances

Mme Michèle Rüfenacht, rapporteuse, donne lecture de la conclusion de la Commission de gestion et finances, concernant le préavis municipal no 02/2023 qui demande au Conseil communal d'accepter les comptes 2022, tels que présentés et d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de gestion et finances. La commission a étudié de manière approfondie les comptes et a procédé à un audit des pièces comptables des rubriques : honoraires et prestations de service, maintenance informatique, enseignement primaire et secondaire, frais liés à l'AISE et salle polyvalente. Les comptes sont clairs et très bien tenus. La commission félicite Mme Annemarie Christen pour la qualité de son travail. Elle n'a constaté aucun écart entre les écritures et les pièces analysées. L'exercice 2022 se solde avec un excédent de recettes de CHF 2'234'869,13 duquel il convient de déduire, pour être réaliste, le revenu exceptionnel de la vente des Chamois pour un montant de CHF 2'000'000,00. Ce résultat est satisfaisant et la commission se réfère aux conclusions du préavis de la Municipalité. La commission remercie M. Frédéric Rohrbach, Syndic, et Mme Anne-Marie Christen, Boursière, pour leur disponibilité et leurs explications.

La parole est donnée aux conseillers pour d'éventuelles questions sur les comptes.

M. Pascal Dubos demande un éclaircissement concernant le montant de la vente des Chamois, annoncé, lui semble-t-il, à plus de CHF 2'000'000.00 lors des conseils communaux de la précédente législature.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, explique que la modification du nombre de maisons en est sûrement la cause. Le projet comprenait initialement 9 villas, 4 mitoyennes et une individuelle. Une maison au bout de la parcelle a dû être supprimée.

La parole n'étant plus demandée, Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met les comptes 2022 au vote.

Sur 35 votants : oui : 35 non : 0 abstention : 0

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité. Mme la Présidente remercie la Municipalité ainsi que Mme Annemarie Christen et la Commission de gestion et finances pour le travail effectué.

De ce fait :

Le conseil communal de Saint-George

- vu le préavis municipal no 02 /2023,
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

- d'accepter les comptes 2022 tels que présentés ;
- d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité ainsi qu' à la commission de gestion et finances.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 mai 2023, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal de Saint-George du 28 juin 2023.

Mme la Présidente remercie la Boursière, pour la tenue précise des comptes ainsi que la commission de gestion et finances pour la tâche accomplie.

A son tour, M. le Syndic remercie la Boursière, Mme Anne-Marie Christen, pour la tenue des comptes et l'excellente collaboration instaurée, ses collègues municipaux pour le travail accompli dans une ambiance agréable et les projets mis sur pied pendant l'année écoulée ainsi que la commission de gestion et finances pour le bon climat de travail, les discussions fructueuses et la bonne entente régnant dans les séances.

5. Rapport de gestion 2022

5.1 – Préavis municipal no 03/2023

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, passe la parole à M. Frédéric Rohrbach, Syndic, pour la lecture de la conclusion du préavis no 03/2023, Rapport de gestion 2022, qui demande au Conseil Communal d'approuver la gestion de l'exercice 2022 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Ce rapport de gestion, sans être exhaustif, relève les activités essentielles de la Municipalité, de l'administration et des employés de la Commune.

Voici quelques activités communales extraites du préavis :

Bâtiments :

- Remise en état des locaux suite au braquage du bancomat
- Création du point I, à l'entrée de la Poste

Manifestations :

- Reprise de la traditionnelle Fête du 1^{er} août

Déchetterie :

- Réaménagement du site, création d'un couvert pour les objets à récupérer et le container du personnel.

Jardin d'enfants La Petite Licorne :

Effectif 2022, 8 enfants trois matins par semaine soit le lundi, le mercredi et le vendredi matin.

UAPE Le Petit Dragon :

A la rentrée d'août, elle comptait 52 inscriptions (Marchissy: 8, Longirod: 7, Saint-George: 34) Enfants accueillis après l'école : 33 le lundi / 39 le mardi / 5 le mercredi après-midi / 37 le jeudi / 26 le vendredi. Au vu de l'augmentation du nombre d'enfants, une demande a été adressée à l'OAJE afin de pouvoir passer quotidiennement de 36 à 48 enfants. Pour la première fois, une apprentie ASE a été engagée au 1^{er} août.

Population :

Au 31 décembre 2022, le nombre d'habitants à Saint-George était de 1069, regroupant pas moins de 22 nationalités différentes. Durant l'année, il y a eu 107 arrivées contre 138 départs et aucun déménagement au sein de la commune. La commune a enregistré 9 naissances et 6 décès.

Réseau d'eau :

Naissance d'un projet d'association intercommunale AGIRE (Association Gimel Région) pour l'approvisionnement en eau potable des communes de Burtigny, Essertines-sur-Rolle, Gimel, Longirod, Marchissy, Saint-George, Saint-Oyens, Saubraz, Tartegnin.

Les points manquants se trouvent dans le préavis no 03/2023.

5.2 – Rapport de la commission de gestion et finances

M. Michel Kocher, rapporteur, donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission de gestion et finances, concernant le préavis no 03/2023, Rapport de Gestion 2022. La Commission de gestion et finances a étudié le rapport avec attention. Elle demande au Conseil communal d'approuver le préavis no 03/2023, Rapport de Gestion 2022, tel que présenté.

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met le préavis no 03/2023, rapport de gestion 2022, au vote.

Sur 35 votants : oui : 35 non : 0 abstention : 0

De ce fait,

Le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis no 03/2023,
- entendu la conclusion du rapport de de la commission de gestion et finances,
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour,
décide à l'unanimité
- d'approuver la gestion de l'exercice 2022 tel que présenté et d'en donner décharge à la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 23 mai 2023, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil en date du 28 juin 2023.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, remercie le conseil pour la confiance manifestée à l'encontre de la Municipalité. Il reconnaît la possibilité d'améliorer ce document en tenant compte des remarques faites par la commission de gestions et finances sur son contenu. Cette dernière suggère une analyse des actions réalisées durant l'année. Au sens de la Commission, ce rapport devrait analyser et mettre en évidence les succès et les difficultés liées à chaque projet.

6. Retour des délégués aux Conseils Intercommunaux

AISE :

Dans sa séance du 27 avril 2023, les cinq préavis suivants ont été mis au vote et approuvés :

- Préavis no 01/2023 - Comptes 2022.
- Préavis no 02/2023 - Rapport de gestion 2022.
- Préavis no 03/2023 - Demande de dépense extrabudgétaire relative au subventionnement pour la mise en œuvre de prestations de travail social de proximité.
Allocation d'une somme pour des dépenses extrabudgétaires concernant le poste à 60% d'un travailleur social de proximité. Ce dernier sera à l'essai d'août à décembre. Son contrat sera reconduit, s'il donne satisfaction.
- Préavis no 04/2023 - Achat de deux écrans interactifs pour des classes de Coinsins (août 2023)
- Préavis N°05/2023 relatif au préavis N°04/2022 « Pose et location d'éléments modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier » pour un montant de CHF 52'133,25.
Les travaux de terrassement, non prévus initialement, ont généré ce surcoût.

Région de Nyon :

M. David Jaquet n'a pas pu participer à la séance du 14 juin à Bursins. M. Frédéric Rohrbach, Syndic, représentant les autorités communales à Région de Nyon, transmet les informations suivantes.

Trois préavis ont été votés :

- Demande de crédit de CHF 75'000.00 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet.
Suite à des discussions très animées, et successivement, à la présentation d'un amendement de la commission ad'hoc ainsi que d'un sous-amendement du Codir, le projet a été remis en question et le préavis a été retiré. Il sera revu et présenté à nouveau lors d'un prochain conseil.
- Création d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante. Ce projet concerne l'amélioration des prestations des transports publics notamment des bus. Il en découlera une taxe de CHF 9.00 par habitant pendant 10 ans. Le préavis a été accepté par 120 voix pour et 4 oppositions. Le porteur du préavis ira l'exposer dans chaque conseil communal, membre de Région de Nyon, puis ce dernier sera discuté et voté dans chaque assemblée.

- Les comptes 2022 ont été acceptés par 125 oui et une abstention. Ils présentent un déficit de CHF 99'309.00. L'année dernière le Conseil Intercommunal a voté une augmentation de cotisation de CHF 5.00 par habitant. Cette majoration devrait permettre de remettre à flot les finances de Région de Nyon.
- Interpellation concernant le Lapin Blanc aux Rousses, bâtiment d'accueil en construction dans la zone franco-suisse des Dappes, suite aux articles parus dans les Médias. Le coût des travaux, de CHF 6'000'000.00 au lieu des CHF 2'300'000.00 prévus initialement, et les retards du chantier, inquiètent des conseillers qui demandent des éclaircissements au Codir. Ce dernier donnera une réponse écrite pour la prochaine séance.

7. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal

Municipalité

Mme Céline Etoupe, Municipale, donne un complément d'informations concernant le mandat du travailleur social engagé par la commune. La commune a dénoncé au 31 juillet le contrat car, comme l'a rapporté Mme Laura Bouget, la demande de crédit extrabudgétaire pour le financement d'un travailleur social de proximité a été acceptée lors du dernier conseil intercommunal de l'AISE. De ce fait, le travailleur social engagé par l'AISE officiera à 60% dès le 1^{er} août dans toutes les communes membres de l'association. Il sera présent le 26 août à Saint-George.

M. David Mignot donne les informations suivantes :

- La mise en place des panneaux photovoltaïques est terminée. Demain, jeudi 29 juin, la Romande Energie va venir mettre les nouveaux compteurs du bâtiment. 80 ampères, soit les 50 à 60 % de la production énergétique totale du toit, pourront être utilisés dès ce vendredi. Le tableau général du bâtiment va être changé à la mi-août. Il comprendra les compteurs de l'école, de l'UAPE et de la Salle polyvalente. A partir de ce moment, les 160 à 170 ampères pourront être utilisés, soit la totalité de la production des panneaux photovoltaïques. Le surplus sera revendu à la Romande Energie.
- Pour la finalisation du Pumptrack, des installations du fitness, du couvert et des abords de la grande salle, l'entreprise Pécoud continue les travaux. Ceux-ci seront normalement terminés fin juillet. Tout sera prêt pour l'inauguration qui aura lieu le 26 août.
- Pour le cimetière, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. La commission ad'hoc ainsi que la commission de gestion et finances vont être convoquées. Un préavis sera présenté lors du prochain conseil.
- La mise en place de supports à vélos pour la place des bus est en cours.

M. Frédéric Rohrbach donne les précisions suivantes :

- La réalisation du Parcours Vita se concrétise. Le parcours a été présenté au responsable des Parcours Vita de la Zurich Assurances lors d'une rencontre sur le terrain avec M. le Syndic et MM. Quentin Meyer, garde forestier, et Stéphane Orsier, initiateur du projet. Le parcours long de 2,3km avec un dénivelé de 75m a été validé. Au début de la semaine prochaine des demandes de devis vont être faites auprès d'entreprises spécialisées dans les fournitures pour les différents postes. La commune va aussi demander un devis à titre comparatif au garde forestier du groupement forestier de la Saubrette. La Municipalité souhaiterait des installations réalisées en bois d'acacia et en circuit court. Le Parcours Vita sera mis à l'enquête pendant un mois durant l'été.
- Les piquets oranges, sur la montée de la route de La Glacière, sont des tubes utilisés pour mettre les panneaux du téléski en début d'hiver.
- Dans la forêt beaucoup d'arbres sèchent et dépérissent. Une coupe de 900m³ de chablis a été faite principalement au bord des chemins pédestres. Les Hauts vont être faits cet automne. La commune a le droit de couper 5000 m³ de bois par année. La forêt souffre de la sécheresse.
- Un de nos conseillers, M. Arthur Domenig, apprenti au groupement forestier de la Saubrette, a obtenu brillamment son CFC de bûcheron avec la meilleure moyenne générale du canton (5.4), la troisième meilleure moyenne pratique du canton (5.6) et un 6 de moyenne de bûcheronnage. Il a reçu le prix des employés du Centre de formation.

Bureau du conseil

Dates des prochains conseils de 2023 : les mercredis 4 octobre et 13 décembre.

Dates des prochaines votations : les dimanches 22 octobre 2023 – 12 novembre (élections fédérales) avec ouverture du bureau de vote de 10h00 à 11h00 à la salle des Sociétés.

En cas de matériel de vote non reçu prière de le signaler à l'administration communale au plus vite pour le recevoir. Ne pas oublier de compléter et de signer chaque carte de vote.

Un avis de recrutement de scrutateurs/trices pour les élections fédérales sera affiché.

Pour les commissions et les délégués qui ont œuvré entre janvier et juin : Retour des décomptes d'heures sur la feuille ad'hoc signée pour le 29 juin au plus tard.

9. Propositions individuelles et divers

M. Yoann Gonthier signale que le banc du chemin de l'Eglise est en très mauvais état. Il faudrait le changer.

M. le Syndic en prend note et demandera au groupement forestier de le remplacer.

M. Jean-Charles Terry s'inquiète de l'état du revêtement des routes et de sa durabilité. Ce dernier est fissuré à beaucoup d'endroits. Il n'est pas vieux car il a été refait lors de la mise en place du chauffage à distance. Une expertise a-t-elle été réalisée ? Y a-t-il une garantie ?

M. Laurent Pasche informe que les travaux ont été réalisés au plus simple et au meilleur marché. Aucune analyse de fond n'a été faite, ce qui inquiète la Municipalité. La maison Pittet Chatelan est intervenue pour remédier à cette problématique. Comme c'est une route cantonale traversant une localité, une subvention a été demandée au canton. Celui-ci n'est pas entré en matière pour les réparations. La longueur de la traversée du village est d'environ 2km. Le coût de la remise à neuf serait exorbitant. Il n'y a pas de garantie possible vu l'ancienneté des travaux. L'entreprise Pittet a émis une réserve du fait des conditions météo peu adéquates au vu de la chaleur. Ces derniers travaux sont sous garantie. La Grand'Rue ainsi que la Place de la Poste vont être remises en état cet automne, le devis n'étant pas très onéreux.

M. Valentin Piaget fait part de la dégradation du triangle du Signal des Meilles qui a été renversé par les intempéries et abîmé par des déprédations humaines. Sera-t-il remis en place ? Il a aussi remarqué un écoulement d'eau le long du mur de soutien du chemin des Molards après la borne hydrante.

Le Signal va être remis en état cet été, indique le Syndic. Il a pris note du problème d'écoulement et fera le nécessaire pour y remédier.

Mme Sandra Guscio constate que les véhicules roulent très vite sur la route rectiligne de Longirod, engendrant un manque de sécurité. La Municipalité a-t-elle envisagé un moyen pour régler ce problème ?

M. le Syndic explique que les aménagements d'une route cantonale ne peuvent pas se faire sans l'accord du canton. Ce sujet n'a jamais été traité en séance de Municipalité.

M. Piaget demande des nouvelles du radar pédagogique qui a disparu de la circulation.

M. Laurent Pasche, Municipal, n'a eu connaissance que des problèmes de batterie. Il va s'informer à ce sujet.

Mme Fadila Bénéissa a deux demandes :

1. Est-ce qu'un réverbère pourrait être installé à l'entrée du chemin des Chamois actuellement en travaux. Cet hiver les travaux ne seront pas terminés et la circulation des piétons, dès la tombée de la nuit, s'avérera assez critique. L'installation d'une source lumineuse serait la bienvenue.

2. Elle aimerait des informations sur une éventuelle restriction d'eau.

Pour le lampadaire (1), Monsieur David Mignot, Municipal, va demander un devis à la Romande Energie. Il va étudier en même temps, la mise en place d'un lampadaire définitif à proximité de la maison de Mme Claudia Rovelli Wasser. Il ajoute qu'une offre a été demandé à la Romande Energie pour mettre l'éclairage public en LED et avoir une télégestion. Ce sera le sujet d'un préavis car le financement de ce projet se monterait à CHF 80'000.00. Les 30% du réseau sont déjà en LED. M. Le Syndic précise qu'une offre a été demandée pour remplacer le réverbère provisoire. L'installation définitive reviendrait à CHF 10'000.00. Il remercie la famille Wasser d'avoir accepté de brancher l'installation sur son compteur, la commune leur payant l'électricité.

En ce qui concerne l'eau (2), une discussion avec les Syndics de Gimel, Longirod et de Marchissy a eu lieu. La source de Longirod est pratiquement tarie. Il a été retenu l'option d'informer la population des quatre villages pour la rendre attentive sur l'importance d'économiser l'eau et les mesures à mettre en place pour y arriver. Pour l'instant aucune restriction d'eau n'est envisagée.

M. Raphaël Parisod demande des renseignements concernant le site de la Glacière qui est malheureusement à l'abandon.

M. le Syndic informe qu'au niveau juridique il n'y a rien à faire. Il faut aménager au mieux le site et mettre des échelles en fer avec des protections. Elle sera entourée par une barrière pour la sécuriser. Pour le moment elle est fermée. La municipalité a l'intention de la rouvrir au public.

M. Stéphane Grosjean demande si une réflexion a été faite concernant le risque d'incendies de forêt car ce problème est d'actualité. La commune est-elle incluse dans un processus cantonal ou fédéral de gestion en cas de sinistre ?

Le Syndic signale qu'une interpellation a été déposée, à ce sujet, au Grand Conseil, par la Syndique de Givrins, afin de mettre en place des moyens d'extinction des feux de forêts dans notre région. L'intervention d'hélicoptères serait à la charge des communes, elle se chiffrerait en millions. Cette solution n'est pas envisageable pour notre commune. Au niveau du canton, une commission travaille sur cette problématique, elle étudie des mesures à mettre en place pour éviter la propagation du feu. Cela impliquerait une autre façon de travailler la forêt. Il s'agirait, par exemple, de créer des tranchées pare-feu, de diminuer les tas de bois mort, etc... Pour l'instant ce n'est qu'une ébauche de solutions qui aboutira à la solution la plus adéquate. Les autorités ont pris conscience de cette problématique et de l'urgence de la solutionner.

M. Laurent Pasche, Municipal, complète les informations au niveau de la sécurité lors d'incendies de forêts. Cette situation est un réel casse-tête chinois pour l'ECA. Ce sujet est de plus en plus épineux, car le problème des incendies de forêts devient de plus en plus récurrent. Lors des récents feux dans notre région, d'une ampleur assez conséquente, ce sont les connaissances des lieux et du terrain des pompiers de la section de Longirod qui ont facilité l'intervention des SDIS de Lausanne et Aubonne. Toutefois, l'approvisionnement en eau est un problème très sensible. L'ECA réfléchit à ce sujet afin de trouver des solutions. Les petits corps de pompiers du Jura et du Pays d'En Haut devraient être mieux outillés et posséder de petits véhicules d'intervention adéquats. A ce sujet, M. Raphaël Parisod, délégué à la commission du feu du SDIS Etraz-Région, précise que la section de Longirod a reçu, ce lundi, une remorque, d'une capacité de 850 litres, avec une pompe pour pouvoir faire la première intervention. Mme Mélanie Robellaz, Présidente, incite les randonneurs et autres utilisateurs de ces merveilleux endroits à la vigilance en forêt. L'important est un appel immédiat aux pompiers pour signaler toute fumée suspecte facilitant ainsi une intervention rapide sur les lieux. Le feu pourra ainsi être circonscrit et éteint dans les plus brefs délais.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic remercie ses collègues Municipaux pour le travail accompli durant ces six premiers mois. Il souhaite de belles vacances et un bel été à toute l'assemblée.

L'assemblée de ce conseil estival arrive à son terme. Mme la Présidente souhaite aux conseillères et conseillers un été radieux et de belles vacances.

La séance est levée à 21h09.

Bureau du Conseil communal

La Présidente



Mélanie Robellaz



Secrétaire



Marylise Humbert

Saint-George, le 28 juin 2023